



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil communal**

Tél. 021 845 17 21

Fax 021 845 17 35

E-mail: municipalite@chenit.ch

PREAVIS N° 11/2013

OBJET : Vente de la maison locative située au Brassus, Route de France 72, propriété de la commune du Chenit à M. Sébastien Grand

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Cette maison a été construite en 1890. L'immeuble a été racheté par la commune en 1961. Le chauffage central a été installé en 2004, mais aucune autre grosse transformation n'a eu lieu.

Les villages étant dotés d'un important patrimoine immobilier qu'ils louent à des prix raisonnables, la Municipalité n'entend pas se substituer à leur rôle important pour la région. De plus, elle remarque qu'un certain nombre de fondations mettent à disposition des logements depuis de nombreuses années pour les catégories de population qui en ont besoin. Comme exprimé à plusieurs reprises, la Municipalité estime qu'il n'appartient pas à la commune de gérer directement des immeubles à l'exception de ceux liés à une activité collective. Aussi, a-t-elle décidé de se séparer de cette maison locative, qui ne revêt plus une importance stratégique, vu son éloignement du centre du village.

Le montant de la vente dépassant les compétences générales accordées à la Municipalité en début de législature pour l'aliénation d'immeuble, un préavis doit être soumis au Conseil Communal avant de concrétiser définitivement la transaction immobilière.

Descriptif du bâtiment

La maison est située en zone village. Les combles étant aménagés, un agrandissement est possible.

Cette maison locative comprend trois appartements, une ancienne salle de classe occupée par le Billard de la Vallée de Joux et quatre garages avoisinants.

Construite sur une parcelle de 2'403 m², la maison occupe une surface au sol de 218 m². Le volume total est de 2'180 m³.

Ce bâtiment fait partie du patrimoine financier de la commune. Son estimation fiscale est de Fr. 260'000.-- et la valeur ECA se monte à Fr. 1'283'490.--.

Le produit de la vente sera attribué à l'amortissement de l'actif au bilan et, d'autre part, alimentera le fonds destiné à l'entretien des immeubles.

Suite à l'appel formulé dans la presse régionale, la Municipalité a organisé des visites de l'immeuble pour les personnes intéressées. Par ailleurs, une estimation de l'immeuble avait été réalisée par un professionnel de la branche. Quelques offres ont été présentées à la Municipalité et celle de la famille Sébastien Grand, domicilié au Sentier, se montant à Fr. 610'000.-- était la plus intéressante et a été retenue. Elle se situe très proche de l'estimation réalisée.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis N° 11/2013,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à vendre à M. Sébastien Grand, domicilié au Sentier, la maison locative et les garages n^{os} ECA 856 et 2506, situés au Brassus, Route de France 72, ainsi que la parcelle RF n° 2441, au prix de Fr. 610'000.--,
2. décide d'attribuer le solde de la vente dans le compte n° 9281.39 *Fonds rénovation des bâtiments*.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic

Jeannine RAINAUD - MEYLAN

 Le Secrétaire

Marc André BURDET

Délégués municipaux : M. David PIGUET
M. Bertrand MEYLAN